



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 119925

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés liées à la délivrance du diplôme de master, dans le cadre du système LMD (licence-master-doctorat). En effet, l'accès en 2e année de master est soumis à une procédure de sélection sur dossier, tandis que l'accès en 1re année est simplement lié à l'obtention de la licence. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître les mesures susceptibles d'être mises en oeuvre, afin d'assurer une meilleure cohérence dans le déroulement du cursus de master.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119925

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2304